



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 8 décembre 2016 à 19 heures

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, René VERGNES, Philippe TERRY.

Absente excusée :

Huguette JOLIVET qui a donné pouvoir à Catherine SOUBEYRAND.

Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 19h10.

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre dernier ne faisant pas fait l'objet d'observation est adopté à l'unanimité. Il est cependant précisé que lors de cette même séance, M. René VERGNES a été nommé référent pour l'étude sur les logements vacants menée par HTCC (Hermitage Tournonais Communauté de Communes).

Amélioration de la station d'épuration - Examen des offres et choix du candidat :

L'ouverture des plis s'est faite le lundi 28 novembre, en présence du technicien du Syndicat d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) et des membres de la Commission des Travaux. 4 Entreprises ont été sollicitées. 1 entreprise (EPUR NATURE) n'a pas donné de réponse. L'entreprise SEVIGNE a indiqué ne pas donner suite. La Commission d'ouverture des plis a examiné les offres de service de SAUR France - GRUAT et ISTEPP - ROFFAT et a donné son accord quant à la cotation mise en place par le SDEA pour arrêter le choix. Le SDEA a communiqué le 5 décembre son analyse des dossiers ainsi que le choix de l'entreprise préconisée. Ce choix (ISTEPP - ROFFAT) est avalisé par le Conseil Municipal à l'unanimité pour un montant de 47 000 € HT. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer le marché de travaux et tout autre document nécessaire.

Travaux en régie – Agrandissement de l'atelier communal :

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le basculement des fournitures et des prestations assurées par les employés municipaux (4 262,53 €) de la section fonctionnement à la section investissement.

Construction d'un terrain multisports (City-Stade) :

Les diverses subventions allouées (Conseil Régional 28 469 €, Etat DETR 22 481,94 € et 8 000 € de la Réserve Parlementaire des Sénateurs) engendrent une modification du plan de financement et plus particulièrement le Fonds de Concours de Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC) qui sera ramené de 18 000 € à 1 000 €. Une délibération, dans ce sens, est prise à l'unanimité.

HTCC (Hermitage Tournonais Communauté de Communes) - Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

2 conseillers municipaux représentent la commune (MM. Sylvain Maurin, titulaire, et Pascal Marchandiau, suppléant).

Le Conseil Communautaire HTCC du 16 novembre dernier a approuvé le rapport de la CLECT ; aujourd'hui il appartient à chaque commune d'en faire de même à l'occasion d'une réunion du Conseil Municipal. Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal approuve ce rapport et la révision de l'Attribution de Compensation.

Décision modificative N° 3/2016 – Budget général :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget général 2016, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2152 (21) – 169 « Sécurité routière »	- 5 000.00	021 (021) Virement de la Section de fonctionnement	3 121.00
2315 (23) : Immobilisations en cours – Matériel Outillage...	- 2 740.00	1641 (16) – Emprunts en euros	- 10 861.00
Total Dépenses d'investissement	- 7 740.00	Total Recettes d'investissement	- 7 740.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	3 121.00		
60632 (011) Fournitures de petit équipement	- 3 121.00		
Total Dépenses de fonctionnement	0.00	Total Recettes de fonctionnement	0.00
Total général Dépenses	- 7 740.00	Total général Recettes	- 7 740.00

Décision modificative N° 2/2016 – Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget Assainissement 2016, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
21562 (21) – Service Assainissement	3 906.00	10222 (10) : FCTVA	1 576.00
		13111 (13) Agence de l'Eau - 25 « Amélioration Station d'épuration »	- 2 250.00
		13118 (13) Etat – 25 « Amélioration Station d'épuration »	8 000.00
		1314 (13) Subvention Communale Serv Général	- 4 445.00
		1317 (13) Budget communautaire – 25 « Amélioration Station d'épuration »	1 025.00
Total Dépenses d'investissement	3 906.00	Total Recettes d'investissement	3 906.00

Section d'exploitation (= fonctionnement) :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
6061 (011) Fournitures non stockables (eau, électricité...)	1 000.00	704 (70) : Travaux (PAC, redevance assainisst...)	2 000.00
618 (011) Divers	1 000.00		
Total Dépenses d'exploitation	2 000.00	Total Recettes d'exploitation	2 000.00
Total général Dépenses	5 906.00	Total général Recettes	5 906.00

Extension du réseau électrique

Parcelle ZD 351 « Bary »

Le bâtiment situé sur la parcelle ZD 351 était, à ce jour, raccordé en électricité basse tension au bâtiment situé sur la parcelle ZD 352 (même propriétaire). La parcelle ZD 351 changeant de propriétaire, il y a obligation à la commune d'alimenter ce bâtiment en basse tension. Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07), concessionnaire du réseau, prend en charge les travaux, la commune devant assumer 25 % de la dépense, soit 1 633,14 € HT.

Parcelle D 2004 rue du Midi

Le détachement d'une partie de cette parcelle, dans le but d'accepter une construction nouvelle, conduit à la création d'un raccordement sur le réseau basse tension existant. Le SDE 07, en charge des travaux, a récemment informé la commune qu'elle était tenue de prendre en charge 25 % de la dépense, soit 1 644,07 € HT. Un courrier a été adressé ce jour au SDE 07 lui demandant de confirmer sa position accompagnée d'éléments probants.

Avenant au contrat de prévoyance - Contrat Maintien de salaire - Cotisation

Il s'agit du contrat de maintien de salaire du personnel communal. Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation salariale passera de 1,16% à 1,33%. Précision étant donnée que cette modification de taux n'impactera pas le budget communal.

Tickets restaurant

Dans un souci d'action sociale, d'harmonisation avec les communes à l'entour, ainsi que dans la perspective de mutualisation au sein de la future Communauté d'Agglomération, le maire propose la mise en place des tickets restaurant pour l'intégralité du personnel communal. Après un long débat, le maire propose un premier vote à main levée quant à la mise en place de cette mesure. 5 abstentions, 9 voix pour. Projet adopté à la majorité. Un deuxième vote porte sur la valeur faciale proposée par le maire, soit 10 € par ticket, 10 tickets par mois, proratisé pour les agents à temps non complet (50 % à la charge du salarié, 50 % à la charge de la collectivité). 6 abstentions et 8 pour. Cette option est adoptée à la majorité. Sa mise en place devrait intervenir à partir du 1^{er} avril 2017. Reste également à définir la situation au regard des absences pour arrêt maladie. En conséquence, cette décision sera entérinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Questions diverses

Vochora

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande faite par l'Association Vochora quant à l'organisation d'un concert choral ou musical au cours de la 1^{ère} semaine de juillet 2017.

Tremplin insertion – Brigades Vertes

Il n'est pas donné suite à la proposition faite par Tremplin Insertion pour une semaine de travaux de débroussaillage (1 équipe à 2 175 € TTC) ou pour une semaine de travaux de rénovation de maçonnerie (1 équipe à 2 766 € TTC).

Le maire porte à la connaissance des élus que le cabinet Présance de St Clair (07) a effectué, pour un montant de 360 € TTC, des contrôles et mesures sur les structures du city-stade qui n'ont révélé aucune anomalie. En vertu de quoi, cette aire de jeux multisports est réputée conforme et praticable. En début de semaine 50, une entreprise spécialisée devrait tracer les couloirs de la piste d'athlétisme en pourtour de la structure.

Après avoir rappelé aux élus la date et l'heure de la cérémonie des vœux (dimanche 8 janvier 2017 à 11h00 dans la cour de l'école), le maire lève la séance à 20h30, l'ordre du jour étant épuisé.

VION, le 15 décembre 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD

